



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges le 22 octobre 2018

Mise à 2x2 voies de la RN520 entre Lavaud et Grossereix

CONCERTATION PUBLIQUE DU 5 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE

Le projet de mise à 2x2 voies du contournement Nord de l'agglomération de Limoges sur la RN520 entre Lavaud et Grossereix dans la Haute-Vienne, est inscrit au volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020, pour un montant de 24,9 M€.

Dans le cadre de l'élaboration du projet, une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme est engagée pour consulter le public et recueillir ses observations sur les propositions d'aménagement.

Cette phase de concertation repose sur les principes d'aménagement validés en comité de suivi du 31 mai 2018 et est un préalable à la poursuite des études préalables à l'enquête d'utilité publique.

Le préfet du département de Haute-Vienne a arrêté les dates et le dispositif de la concertation publique. Du 5 novembre au 3 décembre 2018, riverains et usagers de l'axe sont invités à prendre connaissance du projet de l'État et à exprimer leur avis.

Trois réunions publiques au programme de la concertation

Pour prendre connaissance du projet et exprimer son avis, le public disposera de plusieurs lieux et moyens :

- **Trois réunions publiques** se tiendront respectivement :

le 19 novembre 2018 à Couzeix à 18h30
au Centre culturel municipal (allée Maurice Genevoix)

le 21 novembre 2018 à Rilhac-Rancon à 18h
à l'espace Mazelle (rue du Peyroux)

le 23 novembre 2018 à Limoges à 18h30
à la salle des fêtes de Beaune-les-Mines (154, avenue Georges Guingouin)

- **Dans les mairies** de Couzeix, Chaptelat et Limoges (mairie annexe Beaune-les-Mines) ; chacun pourra y consulter le dossier de concertation et consigner ses questions et remarques sur un registre.
- **En ligne**, le site Internet de la DREAL en Nouvelle-Aquitaine* donne accès au dossier de concertation et à un formulaire électronique ouvert pendant toute la durée de la concertation.

À l'issue de la concertation, l'État publiera un bilan intégrant les évolutions retenues suite aux avis du public.

* www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr